

nous joindre :

Une information
à trouver ?
Un renseignement
à chercher ?

Visitez notre site :
<http://www.snuipp.fr/93>

... Yakakliké !!!

Permanences du SNU.ipp 93

Lundi, mardi,
jeudi, vendredi
de 11 h à 13 h
de 15 h 30 à 17 h 30

Mercredi
de 14 h à 16 h 30



1 seul numéro (3 lignes)
01.48.96.36.11



01.48.96.36.80

SNUipp 93

Bourse Départementale du Travail
Place de la Libération
93016 Bobigny Cedex
e.mail :

snu93@snuipp.fr

Utilisez votre code personnel SNU.ipp 93

Syndiqués : votre code personnel
figure sur votre carte



SOMMAIRE :

- p. 2 Pour nous joindre ; Sommaire.
- p. 3 Edito.
- p. 4 Secrétaires des Sections Locales du SNU.ipp 93.
- p. 5 Rentrée 2011 : Toujours au pain sec !
- p. 6 Un livre pour l'été...
Evaluation en fin d'école maternelle.
Le débat parlementaire projet de loi de finances.
- p. 7 Rythmes scolaires.
- p. 8 et 9 La formation où en est-on ?
- p. 10 Mot d'ordre : «On ne se laisse pas faire».
- p. 11 Direction d'école.
- p. 12 et 13 Livret Personnel de Compétences.
- p. 14 et 15 Handicap : attention urgence !
RASED : A l'aide !
- p. 16 et 17 Les élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011.
- p. 18 Les élus du SNU.ipp/FSU vous informent.
- p. 19 Permutations informatisées.
- p. 20 Personnels sous statut précaire.
- p. 21 Base élèves ; Voeu FSU au CDEN du 14/06/11.
- p. 22 Ecran Publicitaire.
- p. 23 Retraites.
- p. 24 Ecran Publicitaire.
- p. 25 Ce n'est pas à nous de payer la crise !
- p. 26 Traitement et cotisations ; NBI CLIS ;
- p. 27 Indemnités/Heures supplémentaires/Primes.
- p. 28 et 29 Prestations familiales et sociales.
- p. 30 Commission culturelle FSU 93.
Se syndiquer, un acte de solidarité.
- p. 31 Prélèvement.
- p. 32 Cotisations.

Annexes : *Mouvement Départemental 2011-2012.*
Mini Kisaitou Seine Saint-Denis.

Ont participé à la rédaction et à la mise en page du présent bulletin :
Martine Caron, Rachel Schneider, Caroline Marchand,
Sylvie Desmaele, François Cochain, Sylvie Demetz, Jean Dugas,
Maria Verdeguez, Brigitte Pommier, Sébastien Le Bras,
Nadine Roumilhac, Joël Couvé, Catherine Da Silva, Emilie Garcia,
Nathalie Bognini, Stéphanie Wongermez Fouilhoux.



Directrice de la publication : Martine CARON - N° C.P. : 0615 S 07500 - Prix du N° : 2 euros - Imprimerie Spéciale du SNU.ipp 93
Bourse Départementale du Travail - 1 place de la Libération - 93016 Bobigny cedex Tél. : 01.48.96.36.11. - Fax : 01.48.96.36.80
Email : snu93@snuipp.fr - <http://www.snuipp.fr/93>. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNU.ipp
Seine Saint Denis. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNU.ipp.

Mensonges et effets d'annonce

Il ne reste que les mensonges aux ministres actuels pour justifier la politique de ce gouvernement. Promesse d'abord, «*nous allons diminuer le nombre de fonctionnaires mais ils seront mieux payés*», cela fera deux ans que nos salaires sont gelés. «*Il faut maintenir les déficits publics, nous ne remplacerons pas un fonctionnaire sur deux partant à la retraite*». Cela représente 200 millions d'euros d'économies, rien au regard des 40 milliards d'euros perdus pour les finances publiques, de cadeaux fiscaux attribués aux entreprises et aux plus aisés (1,8 milliard d'euros «d'allègement» d'ISF). «*Il y a des milliers d'enseignants sans classe*», 65 000 postes supprimés dans l'éducation nationale mais au mois de mai c'est par des annonces dans les journaux que le ministre recrutait des enseignants. «*Nous voulons sauver les retraites par répartition, l'hôpital public*» mais ce sont les fonds de pensions et les compagnies d'assurance privées qui se frottent les mains après les réformes. «*Les deux tiers des échecs scolaires, c'est l'échec des enfants d'immigrés*» selon Mr Guéant, propos démentis par l'INSEE : «les proportions d'élèves sortis sans qualification de l'enseignement secondaire sont de 16 % parmi les enfants de familles d'immigrées». On est loin des deux tiers.

Promesses, mensonges, culpabilisation des plus faibles, des plus pauvres, des étrangers, et un fossé qui s'agrandit entre les conditions de vie des riches et de celles des pauvres, voilà le bilan de quatre années de ce gouvernement dont la victoire était fêtée au Fouquet's.

A l'école, les réformes s'alignent, elles ne sont que pirouettes et tours de passe-passe qui ne font que dégrader un peu plus ce système éducatif qui peine à remplir ses missions. Les élèves ne sont plus que des pourcentages et des coûts. Les enseignants sont sommés d'être des exécutants dociles, agissant en fonctionnaires responsables «un fonctionnaire ça fonctionne», distribuant des grilles bien remplies qui feraient pâlir d'envie les joueurs de Loto. Ce futur-là n'est pas le nôtre, nous avons besoin d'un projet éducatif qui concrétise l'ambition de tout un pays, créateur d'avenir pour les jeunes.

Le SNUipp/FSU a un projet de transformation du système éducatif élaboré en rencontrant les collègues, des chercheurs mais aussi dans les luttes. Un projet éducatif qui privilégie la coopération, la concertation et l'élaboration collective pour construire les réponses adaptées conduisant à l'acquisition des savoirs par tous les élèves. C'est avec les collègues que nous construisons nos revendications et que nous élaborons les actions et les stratégies pour lutter contre l'appauvrissement, la perte de sens et l'inefficacité du système éducatif tel qu'il est aujourd'hui.

C'est pourquoi le 27 septembre avec toutes les organisations syndicales nous serons en grève et dans la rue pour défendre un autre projet pour l'école.

Et c'est pourquoi, nous vous appelons à voter entre le 13 et le 20 octobre pour les listes SNUipp et FSU aux élections professionnelles.

**La Secrétaire Générale du SNU.ipp/FSU 93,
Martine CARON**



Secrétaires des Sections Locales du SNU.ipp/FSU 93

| | | | |
|---|---------------------------|---|----------------|
| AUBERVILLIERS | Yann MAILLARD | Elém. P.Langevin | 01.48.33.05.85 |
| AULNAY SOUS BOIS | Jean DUGAS | Elém. Aragon | 01.43.83.63.42 |
| BAGNOLET | Christian COISMAN | Elém. J.Curie | 01.43.63.82.73 |
| | Hélène REGNIER | | 01.43.63.35.90 |
| BOBIGNY | Catherine SCHWENG | Elém. J.J.Rousseau | 01.48.31.00.04 |
| BONDY | Bruno LUTTENUER | Elém. Noue Caillet | 01.48.49.26.91 |
| CLICHY sous BOIS LE RAINCY | Nathacha PANIER | RASED P.V. Couturier/Clichy | 01.43.30.47.80 |
| | Isabelle RAVARY | Mat. J.Curie/Clichy | 01.43.30.35.26 |
| DRANCY | François CHELERS | Rased Cachin-Jorissen ou SNU.ipp 93 : 01.48.96.36.11 | |
| DUGNY/LE BOURGET | Janine LOPEZ | Mat. J.Curie | 01.49.34.02.55 |
| EPINAY SUR SEINE | Catherine POSSÉMÉ | Elém.L.Pasteur II | 01.48.21.41.09 |
| GAGNY | Joël ROUVIERE | Elém. M.Morin | 01.43.30.49.14 |
| LA COURNEUVE | Maria VERDEGUEZ | Elém. Robespierre | 01.49.34.06.61 |
| | Stéphanie WONGERMEZ | Mat. A.France | 01.49.92.62.91 |
| LE BLANC MESNIL | Nadine ROUMILHAC | M.A.S. | 01.48.79.33.92 |
| | Sébastien LE BRAS | RASED Guesde/Vaillant | 06.81.08.86.70 |
| LE PRE ST GERVAIS | Pascal LEON | Elém. J.Jaurès | 01.48.45.96.66 |
| LES LILAS | Paul MORENO | Mat. V.Hugo | 01.43.63.35.60 |
| LIVRY GARGAN/PAVILLONS sous BOIS | Muriel GÉRIN-GOUTMANN | Mat. B.Malon/Livry Gargan | 01.43.30.02.89 |
| MONTFERMEIL COUBRON / VAUJOURS | Sylvie DEMETZ | Mat. J.B.Clément/Montfermeil | 01.45.09.30.70 |
| | Irwin CARTERON | ZIL | |
| MONTREUIL | Chantal BELLIOU | Elém. Danton | 01.48.70.61.76 |
| | Ingrid FAUVIAU | | |
| NEUILLY sur MARNE NEUILLY PLAISANCE GOURNAY sur MARNE | Dominique BRANIER | Mat. Les Oiseaux/Neuilly sur Marne | 01.43.00.85.25 |
| NOISY LE GRAND | Valérie KOWNACKI | Elém. Gavroche | 01.43.05.56.93 |
| NOISY LE SEC/ROSNY | Joël COUVÉ | Mat. A.Rimbaud | 01.49.42.67.44 |
| PANTIN | Sylvie DESMAELE | Elém. J.Curie ou SNU.ipp 93 : 01.48.96.36.11 | |
| PIERREFITTE/VILLETANEUSE | Caroline MARCHAND | Elém. R.Boivin/Pierrefitte ou SNU.ipp 93 : 01.48.96.36.11 | |
| ROMAINVILLE | Charlotte PAVEZ | Elém. M.Cachin | 01.49.15.55.87 |
| SAINT DENIS | SD 1 : Catherine KERNOA | Mat. Les Gueldres | 01.48.09.89.43 |
| | SD 2 : Catherine DA SILVA | Elém. J.Curie | 01.49.71.22.81 |
| SAINT OUEN / ILE ST DENIS | LEPAGE Elisabet | Elém J.Curie/Saint Ouen | 01.40.11.37.18 |
| SEVRAN | Robert DELLERUE | Elém. Lamartine | 01.43.85.74.49 |
| STAINS | Sylvie CRESSON | Elém. G.Apollinaire | 01.49.71.40.55 |
| | Rachel SCHNEIDER | Elém. R.Rolland | 01.48.29.47.87 |
| TREMBLAY EN FRANCE | Françoise BAGNEUX | Mat. E.Cotton | 01.48.61.87.01 |
| | Nathalie BOGNINI | Elém. Brossolette | 01.48.61.87.19 |
| VILLEPINTE | Emilie GARCIA | Elém. Pasteur | 01.43.84.61.45 |



Rentrée 2011 : Toujours au pain sec !

A chaque rentrée depuis maintenant trop longtemps, c'est le même scénario, on aligne les chiffres. Tous les gouvernements usent et abusent de tous ces outils possibles pour quantifier : chiffres, tableaux, pourcentages, courbes ... C'est donner l'illusion de maîtriser puisqu'on sait quantifier.

Dans le 93 on n'échappe pas à cette logique des chiffres, c'est ce qui amène l'inspecteur d'Académie à fermer 80 postes de RASED parce que le ratio élèves/moyens RASED, est plus favorable que la moyenne nationale. La réalité après ces fermetures et la redistribution des moyens : 1 seul poste E supplémentaire au Blanc Mesnil et de 1 à 6 postes supprimés dans toutes les autres villes (le pic étant les 6 postes E supprimés à Aulnay). Au regard des besoins, l'objectif de réduire l'écart à la moyenne nationale, semble relativement dérisoire pour les enseignants et les élèves de notre département.

Le recrutement insuffisant au concours P.E. et les suppressions de postes conduisent l'inspecteur d'académie à restreindre le nombre de permutations, l'accès aux temps partiels, disponibilité et détachement pour pouvoir placer un enseignant dans chaque classe à la rentrée.

Cette rentrée se fera donc dans notre département avec 2000 élèves supplémentaires mais 20 postes rendus au ministère et l'ouverture hypothétique de 25 classes au vu des effectifs mais aussi la fermeture de près de 45 classes après comptage à la rentrée. Le coupe-ret tombera en septembre pour toutes ces écoles concernées où il faudra réadapter la structure, redistribuer les élèves...

La gestion à flux tendu trouve peut-être son efficacité dans le commerce mais quand il s'agit des moyens pour l'école, nous avons pu constater l'an passé les limites de cet exercice en matière de remplacement.

Le gouvernement a tellement réduit les effectifs de l'éducation nationale et procédé à des fermetures de classes en si grand nombre que même les maires UMP ont contesté cette politique.

Rentrée de septembre 2012 : plus de places au concours !

5 000 places au concours de PE de 2012 au lieu des 3000 annoncées. L'admissibilité est fixée à septembre 2011.

Les mobilisations dans les départements des enseignants, des parents et des élus au cours des opérations de carte scolaire de ce printemps, qui avaient débouché sur le rendez-vous national du 18 mai devant le ministère appelé par le SNU.ipp/FSU, ont conduit le gouvernement à revoir sa dotation pour le primaire. C'est une première bonne nouvelle pour les étudiants qui se destinent au métier de professeur des écoles et pour le fonctionnement des écoles, **même si le compte n'y est pas. Tous les départs à la retraite prévus en 2012 ne seront pas compensés,**

Grève le 27 septembre 2011 à l'appel de l'intersyndicale FSU, CGT-FERC, SGEN-CFDT, UNSA contre les suppressions de postes

Les premiers reculs gouvernementaux sur le nombre de postes ouverts aux concours pour la rentrée 2012 nous encourageant à poursuivre et amplifier les mobilisations pour l'Education dans la période de rentrée au moment des derniers ajustements de la carte scolaire, mais aussi le 27 septembre lors de la journée de grève unitaire. 14 000 suppressions de postes sont toujours annoncées en 2012 pour toute l'Education. Depuis plusieurs mois, le SNUipp FSU est en première ligne des mobilisations aussi bien dans les départements avec les collègues et les parents, que dans les médias développant ainsi la bataille d'opinion contre le dogme du «un sur deux non remplacé».

Martine CARON, Catherine DA SILVA, Rachel SCHNEIDER

Un livre pour l'été... c'est Total qui paie !

Le ministère de l'Education nationale a décidé d'offrir un livre à tous les élèves de CM1. Initiative louable si cette opération n'était en partie financée par la Fondation Total dont le logo figure au dos du livre au même titre que le ministère. On a beau nous rétorquer qu'envoyer des classes en séjour transplanté, même financé par une marque de pétrole, c'est toujours un plus pour les enfants de Seine Saint Denis, le procédé reste choquant. Ces opérations de «charité business» ont une fâcheuse tendance à se multiplier alors que dans le même temps ces multi nationales ne paient aucun impôt sur les sociétés !

L'école ne peut pas servir d'affichage publicitaire et les élèves devenir des cibles pour les entreprises. **Défendre la laïcité à l'école, c'est aussi défendre sa neutralité et son indépendance, en assurant son financement par des fonds publics. L'école publique n'est pas à vendre.**

Évaluation des acquis des élèves en fin d'école maternelle

À première vue, ces évaluations doivent rester des outils d'aide à l'évaluation mis à disposition des collègues et peuvent être un point d'appui pour la remédiation : elles sont proposées suffisamment tôt dans l'année pour que les enseignants puissent se les approprier.

Elles n'ont pas de caractère national obligatoire, elles ne sanctionnent pas les élèves par un codage juste/faux, elles sont assorties de pistes pour la remédiation. Les situations proposées peuvent être adaptées au contexte de la classe. Il est conseillé de considérer les résultats dans une perspective dynamique, en rendant compte des progrès réalisés depuis l'entrée en maternelle.

Néanmoins, il faut être vigilant sur l'utilisation que les IA ou les IEN souhaitent en faire. Il est important de laisser les conseils de maîtres décider de l'utilisation de ces outils, de leur pertinence en fonction des besoins de leurs élèves et des projets d'école.

Par ailleurs, certaines critiques portant sur leur conception ont déjà été formulées (voir l'analyse de Rémi Brissiaud sur la compétence numérique -site du SNUipp national-).

Le débat parlementaire autour du Projet de Loi de Finances : *Parlons gros sous !* (et aussi de la nécessité de faire grève le 27 septembre pour alerter l'opinion sur ce qui se prépare)

En supprimant l'emploi d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite **l'Etat enregistre une baisse de la masse salariale** (hors pension) de 200 millions d'euros. **Seulement 200 millions d'euros...** Le total des crédits engagés par le Projet de Loi de Finances 2011 pour le programme 140 «enseignement scolaire public du premier degré» est de 18 milliards d'€, et le montant total de la Mission Enseignement Scolaire ... de près de 62 milliards...

Le dernier collectif budgétaire est dédié à un **allègement conséquent de l'ISF - une perte de 1,8 milliards d'euro par an pour l'Etat.**

Les 200 millions d'€ d'économies sur le

dos des fonctionnaires, et les conséquences au quotidien dans les écoles de Seine Saint Denis ne servent qu'à justifier une idéologie libérale : injustifiable et indécent ! Ce ne sont pas des économies budgétaires, c'est la mise en place de l'idéologie libérale.

L'absence de réponses sociales de fond sur l'emploi, le logement, la santé provoqueront les mêmes situations. **Les décisions gouvernementales** de poursuivre la politique de dégradation des services publics et de suppressions de postes **continueront d'avoir les effets pourtant dénoncés à longueur d'articles**, c'est à dire la grande difficulté des professionnels de l'éducation à venir à bout de l'échec scolaire et à créer de l'espoir pour les jeunes de ce pays.



Rythmes scolaires :

1 pas sur le côté, 3 pas de l'autre côté...

Le gouvernement vient de rendre sa copie : revoir le calendrier annuel, notamment en réduisant la durée des vacances d'été en établissant un zonage pour cette période, un retour à 9 demi-journées avec 3 heures le mercredi ou le samedi matin et un maximum de 23 heures hebdomadaires.

Les mesures n'entreraient en vigueur qu'à la rentrée 2013.

Le ministre va paraît-il engager des «concertations», dans quel but ? N'a-t-il pas encore tous les éléments ?

Ces concertations sur les rythmes ne serviraient-elles pas plutôt à alimenter le débat sur l'école pendant la période électorale sur ce sujet, sans parler de ceux qui fâchent.

Le gouvernement nous a-t-il demandé notre avis sur les fermetures de postes, sur la disparition des

RASED, de la formation professionnelle ? S'est-il inquiété des conséquences de ces mesures sur le bien-être des élèves ?

Pour permettre aux enfants de réussir à l'école, la réponse ne peut être les rythmes scolaires dont la modification ne coûte pas grand-chose au gouvernement.

La démocratisation du système éducatif, la réduction des inégalités scolaires, la lutte contre l'échec ne pourront devenir une réalité que lorsque l'on engagera la volonté politique et les moyens qui l'accompagnent.

Le débat sur les rythmes est d'importance mais il ne doit pas servir d'écran de fumée.

Il ne doit pas non plus conduire à l'augmentation du temps de travail des enseignants, la FSU s'y opposera.

| Calendrier Scolaire 2011-2012 (Zone C : Bordeaux - Créteil - Paris - Versailles) | |
|--|---|
| Rentrée scolaire des enseignants | Vendredi 2 septembre 2011 |
| Rentrée scolaire des élèves | Lundi 5 septembre 2011 |
| Toussaint | du Samedi 22 octobre 2011 au Jeudi 3 novembre 2011 |
| Noël | du Samedi 17 décembre 2011 au Mardi 3 janvier 2012 |
| Hiver | du Samedi 18 février 2012 au Lundi 5 mars 2012 |
| Printemps | du Samedi 14 avril 2012 au Lundi 30 avril 2012 |
| Début des vacances d'été | Jeudi 5 juillet 2012 |
| Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. | |

A consulter sur :
<http://www.snuipp.fr/Kisaitou/Kisaitou.html>



La formation où en est-on ?

Et l'année 2011/2012 ?

Bilan de l'année 2010/2011 : année transitoire de la réforme de la formation des maîtres

Après une année de mise en œuvre de cette réforme les conclusions sont sans appel :

Le SNUIPP-FSU à travers ses deux enquêtes auprès des PES fait état d'une année insatisfaisante sur la préparation au métier et de grandes difficultés vécues par les PES.

Après le rapport Jollion en janvier, le président de la République a reconnu la nécessité de «*remettre sur le métier le chantier de la formation*».

Dans le 93, la mise en place de la réforme a été d'autant plus difficile que des PES (160) ont été mis en responsabilité de classe dès la rentrée et que les autres (300) ont servi toute l'année de variable de remplacement.

Malgré des conditions difficiles (niveau de classe déconseillé, stage de formation reporté, manque de temps..) l'administration a exigé une maîtrise des compétences professionnelles pour la validation de leur année et leur titularisation.

Le SNUipp-FSU a été à leurs côtés tout au long de cette année et a accompagné en fin d'année, les PES en validation «insuffisante» afin que l'analyse de leur parcours, les difficultés rencontrées et les compétences exigées soient prises en compte dans leur titularisation.

D'après le bilan de l'année écoulée, le SNUipp-FSU s'attendait à une circulaire prenant en cause les éléments constatés : Pas du tout !!!

Le ministre de l'Éducation Nationale persiste et signe une circulaire qui «*ne tire absolument pas les enseignements d'une première année vécue comme plutôt difficile et peu professionnalisante*»

Pire, les conditions de la rentrée prochaine et leur cortège de suppressions de postes rendront cette formation encore plus compliquée pour les PES et les écoles.

Faute de directives claires, chaque Inspecteur d'Académie déclinera à son gré et selon ses moyens, l'organisation de l'année.

Tous les PES seront seuls dans une classe dans le 93 le jour de la rentrée !

Quant à leur 1/3 temps de formation, il sera essentiellement placé hors temps scolaire :

- 93 heures de cours le mercredi à l'IUFM.
- 36 heures d'accompagnement personnalisé.
- 60 heures d'accompagnement sur plateforme numérique de formation.

Malgré un désaccord total avec l'organisation, dans notre département, de cette formation, le SNUipp-FSU a obtenu que :

- Les 18 heures d'animation pédagogique de circonscription (obligatoire) soient pour les PES réparties en 12 heures de formation avec leur équipe de formateurs et 6 heures étant consacrées par l'IA à une conférence sur la violence.
- L'aide personnalisée (60h) soit consacrée pour les PES ne sortant pas d'un M2 «métier de l'enseignement», à de la formation personnelle avec leur tuteur.

Chaque PES sera rattaché à une équipe de formateurs composée :

- 1 IEN référent qui sera celui de la circonscription où ils sont nommés en poste.
- 1 maître formateur.
- 1 professeur d'IUFM.

LE SNUipp-FSU organisera des rencontres régulières avec les PES afin de les accompagner dans l'entrée de ce métier.



Et la formation continue dans tout ça ?

Elle se réduit à peu de chagrin et ne concernera que les 18 heures d'animation circonscription. Seul le stage directeur est programmé. Les autres actions de formation dont le stage CAFIPEMF et à la préparation à l'entretien de direction se dérouleront hors temps scolaire.

La nouveauté pour cette rentrée est la remontée des choix d'animation de chaque collègue à l'inspection académique pour une inscription dans GAIA et un décompte dans les 36 semaines de formation continue dues à chaque enseignant.

Les propositions du SNUipp-FSU : «L'arrêt du bricolage à bas prix»

*La remise à plat
complète*

de la formation :

Place

du concours,

contenu

des épreuves,

volume et

accompagnement

des stages,

missions

des maitres

formateurs et

des équipes

des IUFM.

Les 5 propositions urgentes du SNUipp-FSU :

- Prolonger le dispositif d'accompagnement mis en place depuis la rentrée 2010 (tutorat).
- Aucun PES ne doit débiter en pleine responsabilité de classe pendant les premiers mois de l'année scolaire.
- Permettre une formation professionnelle en alternance avec 60 % de l'année (21 semaines) consacrés à la formation et 40 % de l'année en classe.
- Proposer des temps de regroupement à l'IUFM pour l'analyse des situations professionnelles vécues (gestion de classe, travail en groupe, classe multi-niveaux, progressions, différenciation pédagogique, autorité, évaluation, relation aux familles ...), l'approfondissement disciplinaire et didactique, la formation aux différentes facettes du métier comme l'apprentissage de la lecture, du langage, la psychologie de l'enfant, la spécificité à l'école maternelle, la scolarisation des enfants en situation de handicap
- Proposer des parcours de formation adaptés au cursus des stagiaires (type de master, stages effectués, ...) qui leur permettent de s'exercer dans tous les cycles et de rencontrer une diversité de terrains.

Nouveauté : Les masters en alternance

Luc Chatel a annoncé lundi 23 mai la création de masters en alternance pour former des futurs enseignants Parallèlement à leur formation universitaire, ils pourront effectuer un contrat d'enseignement de trois à six heures par semaine rémunéré entre 3 000 et 6 000 € par an.

Pour le SNUipp-FSU, «on est bien loin du principe de l'alternance au service des besoins de formation». C'est le contraire même. Non seulement, les étudiants seront jetés dans l'arène sans un réel accompagnement des équipes de formateurs, mais en plus ils serviront de variable de remplacement pour pallier le manque de postes. Le dispositif fait entrer la précarité à l'école sans se soucier des besoins de formation des étudiants.

Dans le 93, cela concernera 48 étudiants en M2. Ils auront une journée de classe en responsabilité par semaine ce qui correspond aux 48 classes de direction à 4 classes, qui doivent bénéficier d'une journée de décharge par semaine et qui fait récupérer à l'administration 12 emplois temps plein.

Notre mot d'ordre

«*On ne se laisse pas faire*»

est plus que jamais d'actualité !

Au cœur du débat politique pour la prochaine élection présidentielle, les questions suivantes vont faire l'actualité à en croire les propositions de loi de l'UMP et les transformations en cours.

La nouvelle gouvernance académique

Le décret entrerait en application le 1er janvier 2012, et ferait du recteur «la seule autorité compétente» dont **le pouvoir est renforcé** ; Il **définit** l'organisation territoriale et fonctionnelle de l'académie.

Les recteurs auront compétence pour fusionner ou mutualiser les services sur le territoire de l'académie ce qui conduira à une accélération de la disparition de certains services départementaux. Les fusions de services, au-delà de la suppression d'emplois administratifs, auront des conséquences en termes d'éloignement et de qualité du service.

Le projet de décret a été examiné par le Conseil Supérieur de l'Education le 7 juillet : Toutes les organisations se sont prononcées en contre ou en abstention et refus de vote... Mais cette instance consultative sra t'elle entendue ?

La circulaire de rentrée fait état de la consolidation des savoirs fondamentaux dans «**l'école du socle commun**». A notre connaissance, les écoles du socle commun ne sont qu'une recommandation figurant dans deux rapports et une proposition de loi : le rapport de Frédéric Reiss, député du Bas Rhin, intitulé «Quelle direction pour l'école du XXI ème siècle», le rapport du Haut Conseil de l'Education dans lequel est préconisé la création d'une «école du socle commun» et d'un «nouveau collège», et la proposition de Loi (janvier 2011) de Frédéric Reiss et Jacques Gasperrin d'expérimenter des «établissements publics du socle commun».

Le recrutement des enseignants

Le député UMP du Doubs, Jacques Gasperrin, secrétaire national chargé des politiques éducatives à l'UMP, dans son rapport sur la formation et le recrutement, a proposé le recrutement des enseignants par les chefs d'établissement ou les autorités académiques et la suppression des concours nationaux... C'est clairement une remise en cause de l'appartenance des enseignants à la fonction publique d'État.

Cette proposition a été rejetée par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale y compris par des élus UMP. Elle reste dans les cartons de l'UMP, toujours prête à ressortir en temps voulu.

François COCHAIN



Fermeture (ECLAIR) de l'éducation prioritaire et disparition des Réseaux Ambition Réussite

Le ministère vient de rendre public, un vadémécum sur le nouveau programme ECLAIR.

Déjà expérimenté, l'an passé dans certains collèges, le dispositif s'étend à cette rentrée à tous les collèges et écoles RAR. En catimini, le document scelle la disparition des RAR et annonce un véritable démantèlement de l'éducation prioritaire.

Les ZEP avaient été créées sur le principe d'accorder davantage de moyens à ceux qui en ont le plus besoin. L'objectif des ECLAIR est contraire : «repérer les talents et offrir aux élèves qui en ont les capacités, les approfondissements qui leur permettront de les développer et de s'inscrire dans un parcours scolaire d'excellence». Pour les autres, l'ambition se résume à «favoriser l'ancrage des fondamentaux».

Avec cette nouvelle logique, l'école primaire risque d'être complètement mise à nue. Les moyens en personnels sont appelés soit à être récupérés, soit à être détournés de leur fonction. C'est le cas des professeurs surnuméraires intervenant auprès des élèves dans les écoles qui pourraient se transformer en préfets des études, postés uniquement dans le second degré. Par ailleurs, **la déréglementation s'organise au sein des écoles primaires** avec le recrutement des enseignants sur des **postes à profil** soumis à un entretien préalable et à une procédure d'avis. Les propositions en matière de formation continue font pâle figure. Elles consistent en 3 jours de formation à la tenue de classe et des auto-formations sur les fondamentaux.

Direction d'école Des mesures d'urgence et l'ouverture de discussions

Au fil des ans, la situation des directrices et des directeurs est devenue intenable.

Le SNUipp-FSU a adressé un courrier au ministre pour demander l'ouverture de discussions ainsi que des mesures d'urgence pour la rentrée prochaine.

Alors que depuis la rentrée scolaire, nombre de directrices et de directeurs d'école étaient privés de leur aide administrative, le syndicat avait lancé, en février dernier, une carte pétition «*Halte à la surcharge*» demandant au président de la République de pérenniser la mission d'aide administrative à la direction d'école.

Plus de 4 200 directrices et directeurs ont déclaré avoir envoyé cette lettre au chef de l'Etat. Aujourd'hui, la coupe est pleine.

A l'évidence, ni les 20 millions d'euros transférés au budget 2011, ni les 16 millions débloqués par Nicolas Sarkozy concernant les contrats aidés ne permettront le retour dans toutes les écoles de l'assistance administrative perdue.

Cette situation nuit au bon fonctionnement de l'école. Elle illustre que l'aide administrative ne peut se satisfaire de contrats précaires tel que le protocole de 2006 sur la direction d'école l'a institué.

Le SNUipp-FSU exige que

toutes les directrices et tous les directeurs d'école puissent bénéficier d'une aide administrative pérenne et statutaire.

Cette année, en Seine Saint Denis, les personnels précaires, en Cui, qui assuraient la mission d'aide à la direction ont été informés que leur contrat se terminait le 30 juin et qu'il serait «peut-être renouvelé» au 1^{er} septembre 2011... Outre ce traitement inhumain des personnels précaires, qui n'auront pas de traitement en juillet et en août, la preuve est faite du peu de considération dont bénéficie leur mission et donc les directions.

Les missions et les tâches des directrices et directeurs doivent être mieux définies, leur engagement au service de l'école et de la réussite des élèves, mieux reconnu et accompagné de moyens spécifiques.

Le SNUipp-FSU souhaite construire un mouvement d'ampleur afin de changer la donne. Il s'adresse aux autres organisations syndicales pour lancer une action sur le sujet à la rentrée.

(Communiqué de presse en date du 15 juin 2011 relatif à l'aide administrative à la direction d'école)

Livret Personnel de Compétences : rejoignez l'action syndicale !

Au niveau départemental comme au niveau national, le SNUipp-FSU appelle à ne pas remplir le LPC. Le compteur mis en place sur notre site permet d'informer la profession du développement de l'action collective.

Vous pouvez vous inscrire individuellement ou en équipe : les éléments nominatifs des déclarations ne seront en aucun cas rendus publics ni communiqués à l'administration, mais ils nous permettent d'avoir une vision précise de l'évolution de notre action.

Incohérences ?

*Alexis Bisserkine, Maître formateur,
enseignant associé à l'INRP :*

«La familiarité que les enseignants entretenaient avec les compétences est remise en question par le discours sur le socle commun et par le LPC. L'affaire est rendue complexe. Les enseignants, perplexes, sont désarçonnés. En effet, si l'on observe les compétences des programmes et les programmations de cycles d'un côté et celles du socle commun reprises dans le LPC de l'autre, on peut pointer un certain nombre d'incohérences».

Chaque compétence doit être validée... et datée !

La loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés stipulent que ne peuvent être mises en fichier que des données exactes, complètes et que le fichier doit être stable, ce qui ne peut être le cas concernant les compétences. Compétences que nous avons comme objectif de faire évoluer !

Surcharge de travail

*Motion de conseil des maîtres
du SNUipp/FSU national :*

«Le nombre important d'items à évaluer pour chaque fin de cycle s'ajoute aux évaluations relatives aux programmes et aux protocoles d'évaluations nationales : le temps d'évaluation risque de prendre une ampleur disproportionnée par rapport au temps consacré aux apprentissages ; par ailleurs, remplir ces livrets en conseil de cycle représente un nombre d'heures de travail qui dépasse l'horaire de concertation dont disposent les équipes».

Tout ne peut pas être évalué !

*Anne-Marie Chartier, agrégée de philosophie,
docteur en sciences de l'éducation :*

«Tout ne peut pas être évalué tout de suite et l'habitude des contrôles de court terme me semble contreproductive. Nombre d'activités peuvent être

estimées qualitativement (un changement de comportement scolaire, un travail collectif), mais pas évaluées au sens strict du terme (sauf à être dénaturées)». Est-il bien raisonnable de consigner dans un fichier si un enfant de 10 ans «se respecte en respectant les principales règles d'hygiène de vie ; accomplit les gestes quotidiens sans risquer de se faire mal» ou «a conscience de la dignité de la personne humaine et en tire les conséquences au quotidien» ?

Compétences ou savoirs ?

*Nico Hirtt : «L'approche par compétences :
une mystification pédagogique».*

«La question fondamentale qui se pose aux décideurs de l'enseignement dans les pays capitalistes avancés est la suivante : à quoi doivent ressembler les contenus et les pratiques d'éducation, en particulier pour les années d'école qui sont communes pour tous, si l'on veut que celles-ci répondent aux tendances lourdes des marchés du travail ? L'approche par compétences intervient comme un élément important de réponse à cette question. [...]

Par le fait même que leur formulation est extrêmement vague, les compétences permettent de ramener les objectifs de l'enseignement obligatoire à ce qui doit constituer le bagage commun de personnes aux destins professionnels aussi différents qu'un ingénieur et un vendeur de hamburgers. L'approche par compétences, le travail sur des projets de mini-entreprises scolaires et le recentrage sur les compétences de base doivent transformer les travailleurs «non qualifiés» en ces espèces de «bonnes à tout faire» du marché du travail. Remarquons encore que la formulation des compétences de base ne signifie évidemment pas que personne ne devrait aller au-delà. Une partie importante des futurs travailleurs devra poursuivre des études en vue de l'acquisition de qualifications de haut niveau. Et les élites sociales continueront aussi de s'assurer que leurs propres enfants aient accès à la formation humaniste qui leur offrira la capacité de diriger le monde».

A qui appartient le livret scolaire, d'où vient-il ?

Le livret scolaire papier est actuellement propriété du jeune et de sa famille. Avec le LPC, il appartiendra à l'Etat et aux sociétés privées qui mettent en place les environnements numériques de travail (ENT) et les différentes applications de validations. Le LPC est donc un «fichier» et non pas un «livret», qui n'a en réalité plus grand-chose de «personnel» !

Depuis 15 ans, des outils numériques locaux sont entrés dans les écoles à l'initiative des enseignants. Mais cette fascination actuelle du Ministère pour les exercices en ligne répond à un lobbying des industries du numérique souhaitant imposer leurs produits mais aussi préparer à la validation des compétences et à la formation en ligne.

[...] Au milieu des années quatre-vingt-dix, l'UE décide d'unifier peu à peu en Europe les marchés du travail (en les transformant en marchés des travailleurs) et les systèmes éducatifs nationaux. En 1996, l'UE imagine une carte à puce répertoriant les «compétences» acquises par chaque personne tout au long de sa vie). C'est ce cauchemar qui est en train de prendre forme avec la mise en place des nombreuses pièces nécessaires au puzzle imaginé.

Des enseignants contrôlés et classés ?

*SNUipp Isère, mars 2011,
«Le livret de compétence»*

«A travers les ENT, les cahiers de textes électroniques, les validations de compétences où apparaissent avec le nom de l'enseignant, la date de ses interventions, toutes les activités du professeur pourront être contrôlées en ligne, soit par des personnes, soit automatiquement, et en temps réel. Tout ceci annonce la volonté de contrôler les enseignants et de créer un lien entre résultats des élèves et évaluations des enseignants.

Les dispositifs numériques permettent aussi de classer les enseignants et les écoles».

Non à l'enfermement dans un «destin imposé» !

Albert Jacquard, «Laissez-moi devenir ce que je choisis d'être», Mon utopie, 2006.

«Un des aspects les plus insupportables de ce projet, tel qu'il a été présenté par la presse, est l'établissement d'un document qui suivra le jeune au long de sa scolarité : inscrit dans un registre ou sur un disque d'ordinateur, ce document, avatar du casier judiciaire, permettra, au moindre incident,

d'exhumer son passé. [...] Cet enfermement dans un destin imposé par le regard des autres est intolérable, il est une atteinte à ce qu'il y a de plus précieux dans l'aventure humaine : la possibilité de devenir autre. [...] J'ai raconté au début de ce livre comment, passant durant l'Occupation sans livret scolaire d'un lycée à un autre, j'ai saisi au bond l'occasion de changer la définition que les autres donnaient de moi. J'en ai gardé la conviction que la liberté de chacun ne peut s'épanouir que si la société ne possède pas trop d'informations sur lui».

Ayez confianceeeeeeeeeeeeeeeeeee...

Alain Weber, avocat, ex-président de la Commission informatique et libertés de la LDH (Ligue des Droits de l'Homme).

«Toute l'histoire de l'utilisation des technologies nouvelles par les gouvernements –fussent-ils démocratiques– va dans le sens de leur exploitation pour surveiller toujours plus et toujours mieux. Le citoyen a un impérieux devoir de vigilance car il est dépositaire –pour les générations à venir– de la conservation et du développement des espaces de libertés».

L'application LPC (livret personnel de compétences) numérique

va bien être déployée auprès des écoles primaires à la rentrée. Néanmoins, la version numérique du LPC conservera un caractère facultatif pour l'année 2011-2012 «Le support technique est le même que ce qui existe pour les collègues». **Et la cerise sur le gâteau...** consistera en un produit adossé : l'application Cerise (**espaCE numeRIque de Suivi et d'Evaluation**). Cerise est «une application complémentaire de suivi des acquis des élèves qui permet de relier le livret scolaire dans sa version numérique au LPC.

Rachel SCHNEIDER

**Dès la rentrée de septembre 2011,
participez à l'action syndicale, inscrivez-vous dans le compteur !
Faites signer la motion de conseil de maitres (voir site).**



Handicap : attention urgence !

La Loi du 11 février 2005 «pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» a été présentée par le gouvernement de l'époque comme une avancée importante des droits des personnes handicapées. Elle a modifié de manière importante le code de l'éducation en supprimant les commissions spécialisées (CCPE, CCSD, CDES) qui traitaient à la fois du suivi de la difficulté scolaire et du suivi du handicap (Loi de 1975). Le traitement de la difficulté scolaire a connu l'évolution catastrophique que nous connaissons avec la diminution draconienne des moyens alloués aux réseaux d'aides. L'évolution du dossier «handicap» a été différente mais reste soumise aux contraintes économiques et décisions gouvernementales concernant l'emploi des personnels d'accompagnement, les conditions de la scolarisation des enfants handicapés, les financements des établissements spécialisés.

Contrairement aux discours de l'IA, la Seine Saint Denis, ne bénéficie pas de moyens supérieurs au reste du pays et les élèves handicapés en sont les premières victimes. Dans notre département, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés, est passé de 1800 à 3600 en 5 ans.

Il est indispensable de pouvoir offrir les places nécessaires dans des structures (CLIS, ULIS, IME, ITEP) ou par des dispositifs adaptés (SESSAD) à tous les élèves qui en ont besoin. La Seine Saint Denis souffre d'un manque de place dans toutes les structures qui accueillent ces enfants : cette situation n'est pas nouvelle mais elle s'aggrave.

- Il n'y a plus assez de place dans les IME, dans les CLIS, dans les ULIS.
- Il n'existe pas d'EREA dans le 93 et un seul ITEP.
- Il n'existe pas suffisamment de classes implantées dans les hôpitaux de jour.

La politique de scolarisation des jeunes en situation de handicap doit être à la fois volontariste et ambitieuse. Pour qu'au-delà de la question de l'accueil, soit bien prise en compte celle d'une réelle scolarisation des élèves concernés, le SNES et le SNUipp (syndicats de la FSU 93) exigent :

- **un plan pluriannuel de créations de dispositifs permettant l'accueil de tous les élèves handicapés (CLIS, ULIS EREA, et ITEP). Afin de permettre la mise en place de réels projets autour de l'accueil de ces élèves, ces dispositifs doivent être annoncés aux équipes un an et demi avant leur ouverture. Il est indispensable d'accompagner l'ouverture de ces structures par l'augmentation du nombre de SESSAD, CMPP et de CMP.**
- **un recrutement massif de personnels accompagnant les élèves. Ces personnels ne doivent plus être recrutés sous contrat précaire alors que la mission qu'ils remplissent a fait émerger un métier nouveau qui devrait relever d'emplois publics.**
- **une formation spécifique de tous les enseignants à l'accueil, dans leurs classes, d'élèves en situation de handicap.**
- **le recrutement de personnels ressource (Conseiller à la scolarisation, pôle ressource...).**
- **l'augmentation du nombre de poste d'enseignants détachés à la MDPH : le nombre d'élèves s'est multiplié par deux depuis l'entrée en vigueur de la loi de 2005, et le nombre de postes n'augmente pas !**
- **que soit retenu le principe de la double inscription des élèves handicapés (dans leur dispositif et dans leur classe d'accueil) afin de ne pas en faire des élèves «en plus» mais des élèves à part entière, ayant toute leur place dans leur classe.**
- **le recrutement de médecins scolaires qui permette à notre département d'avoir un ratio au moins équivalent à celui du national et l'augmentation du nombre de postes de psychologue scolaire et de Copsy.**
- **une décharge totale de direction pour les écoles accueillant une CLIS et une réelle prise en compte des élèves d'ULIS dans l'attribution des moyens de vie scolaire (CPE, Assistant d'éducation...).**

Nous sommes aux côtés des parents qui demandent légitimement que cette Loi soit réellement respectée, mais il faut pour cela que l'Etat investisse afin que le discours se traduise dans les faits. La FSU et ses syndicats demandent donc que comme le code de l'éducation (dans son article L 112-1) le précise que «l'Etat met[te] en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, adolescents ou adultes handicapés».

Lors d'une rencontre en juin avec les associations de parents d'enfants handicapés, nous avons décidé de demander ensemble à la rentrée de septembre, la tenue d'une réunion avec l'IA et le Préfet afin d'aborder les problèmes liés à la scolarisation de ces élèves. D'autres initiatives collectives verront le jour pour mobiliser l'ensemble de la communauté éducative sur ce dossier.

Collectif ASH

RASED : A l'aide !

La question de la difficulté scolaire est au cœur des réformes qui touchent l'école. On ne compte plus les dispositifs censés lutter contre l'échec scolaire : outre les Programmes Personnalisés de Réussite Educative, on développe aussi l'aide personnalisée, les stages de remise à niveau, l'accompagnement éducatif, les clubs coup de pouce ... On externalise ainsi l'aide à la difficulté scolaire. **Dans le même temps que se multiplient ces différentes aides, on supprime progressivement les postes de RASED sur le temps scolaire.**

Faut-il y voir seulement une récupération de moyens ? Non, la manœuvre a des répercussions beaucoup plus graves. Il s'agit d'un changement d'optique radical considérant qu'il n'est plus nécessaire de se spécialiser pour répondre aux besoins particuliers

des élèves qui n'entrent pas dans les apprentissages. Mais comment peut-on croire que des enseignants sans formation spécifique puissent être à même de chercher les causes d'ordre cognitif et psycho-affectif à l'origine de la grande difficulté scolaire ? Démunis, non formés, les enseignants de classe banale ne vont pouvoir s'attaquer qu'aux symptômes de la difficulté scolaire. Les solutions seront inadaptées dans la majorité des cas et chacun en souffrira : l'enseignant, l'enfant et sa famille.

Cette disparition programmée des RASED va donc provoquer de nombreuses situations qui resteront sans réponse. Elles nous amèneront avec l'ensemble de la profession à trouver la riposte collective qui s'impose, dès le 27 septembre 2011.

Sébastien Le Bras